ENBRIDGE
L'énergie, pour la vie

Renseignements sur la sécurité et les urgences liées aux pipelines

pour les représentants officiels et les agents publics

Vous recevez cette brochure parce que nous vous avons identifié en tant que **représentant officiel ou agent public** ayant des responsabilités à proximité de pipelines d'Enbridge ou d'installations connexes. Veuillez conserver cette brochure et communiquer ces informations importantes à d'autres représentants officiels et agents publics.

Numéro d'urgence : 1-877-420-8800

Numéro d'urgence Express Pipeline : 1-888-449-7539

Sommaire

Informations sur la sécurité des activités d'excavation **3**

Comment déterminer où se trouvent nos pipelines **4**

Franchir ou traverser une emprise **5**

Renseignements sur les situations d'urgence et procédures d'intervention d'urgence **7**

Comment contacter Enbridge **11**

Informations sur la sécurité des pipelines, notamment, comment reconnaître une fuite et comment réagir en cas d'urgence **12**

Lisez cette brochure, puis balayez ce code QR pour courir la chance de remporter 800 $.

23EPIEPF

À propos d'Enbridge

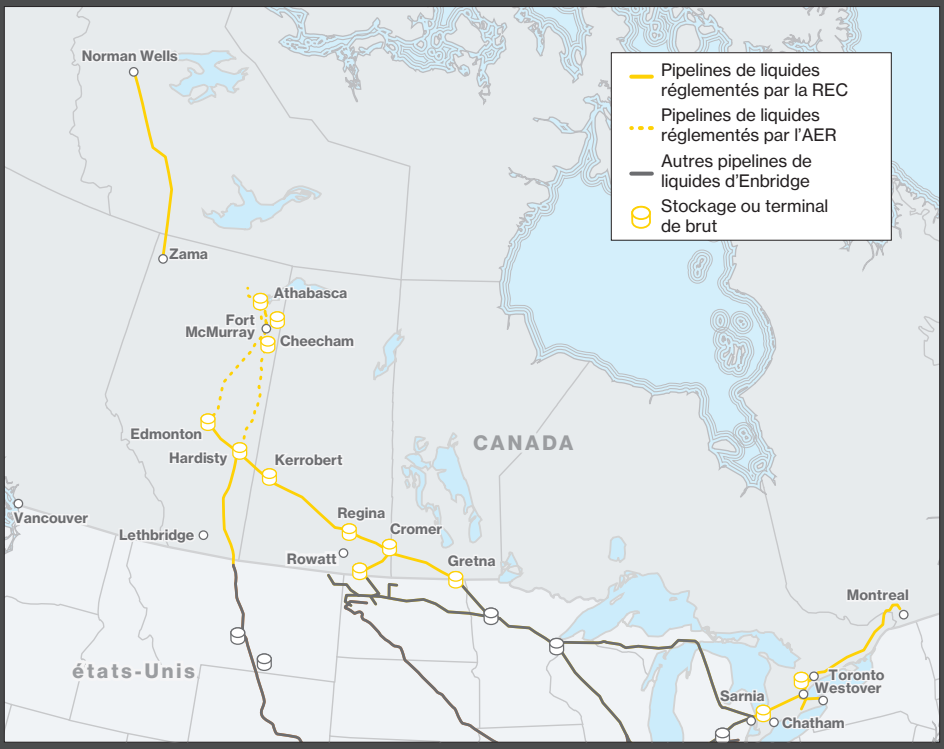

Il faut de l'énergie pour vivre : pour chauffer nos maisons, nourrir nos familles, faire le plein de nos véhicules pour les faire rouler. Enbridge lie les gens à l'énergie dont ils ont besoin pour alimenter leur qualité de vie.

En tant que propriétaire et exploitant de milliers de kilomètres de pipelines transportant du pétrole et du gaz naturel, notre priorité consiste à gérer nos actifs de manière fiable et sécuritaire pour protéger les populations, les communautés et l'environnement avoisinants.

Nous livrons quotidiennement plus de 3 millions de barils de brut et de liquides et nous transportons 30 % du pétrole brut produit en Amérique du Nord. Avec près de 85 produits différents acheminés quotidiennement, Enbridge est le plus grand conduit unique de transport de pétrole aux États-Unis.

Nous distribuons de l'énergie en exploitant le plus grand service public de gaz naturel en Amérique du Nord en volume et le troisième en nombre de clients. Nous produisons également de l'énergie, avec un portefeuille d'énergies renouvelables qui comporte près de 2 200 mégawatts (MW) nets de capacité de production, soit de quoi alimenter près de 970 000 foyers.

Pour nous, la préparation signifie élaborer des plans d'intervention intégrés, basés sur le travail d'équipe et la franche communication. Nous travaillons à longueur d'année avec les services de pompiers et de police locaux afin qu'ils disposent des informations dont ils ont besoin pour intervenir en cas d'urgence et nous communiquons régulièrement d'importantes informations aux administrations locales, aux services de pompiers et de police communautaires, aux dirigeants communautaires, aux résidents, aux chefs d'entreprise, aux voisins, aux locataires, aux services publics et aux entrepreneurs comme vous.

Savoir ce qu'il y a en dessous

Risque : Ne pas excaver de façon sécuritaire, met en danger votre sécurité et celle des intervenants d'urgence et de votre communauté. Les pratiques de sécurité lors des activités d'excavation peuvent vous sauver la vie.

Veuillez informer les membres de la communauté, les demandeurs de permis, les services des travaux publics, les excavateurs, les entrepreneurs et les promoteurs fonciers qu'ils doivent présenter une demande de localisation en suivant la procédure ci-dessous.

Enbridge maintient en vigueur un programme de prévention des dommages conforme aux directives fédérales. Ce programme a pour but de prévenir les dommages à nos pipelines résultant d'activités d'excavation comme creuser, créer des tranchées, dynamiter, forer, percer des tunnels, remblayer ou autres activités comme traverser les lieux avec un équipement lourd, entreposer du matériel sur l'emprise, etc. Le programme de prévention des dommages surveille également l'épaisseur de la couche sur nos pipelines et effectue régulièrement des patrouilles des emprises pour vérifier l'absence d'activités non autorisées.

Si vous voyez quelqu'un creuser ou remuer le sol et qu'il n'y a pas de drapeaux ou de marquages sur le sol, veuillez arrêter l'activité et demander à la personne de consulter le site **cliquezavantdecreuser.com** ou de contacter sa centrale d'appel locale avant de continuer. Il ne faut pas se fier au bouche-à-oreille, aux cartes, à sa mémoire ou aux marqueurs de pipeline pour planifier un projet d'excavation.

Exigences d'appel à la centrale

1

Au moins deux à trois jours ouvrables avant votre projet (chaque fois que vous prévoyez de remuer le sol), consultez **cliquezavantdecreuser.com** ou appelez votre centrale d'appel locale.

2

Lorsque vous appelez ou cliquez, vous êtes mis en relation avec un représentant qui vous demande de fournir des détails importants sur votre projet, tels que le type de travaux que vous ferez, l'endroit où vous les ferez et la date à laquelle votre projet est censé commencer.

3

Votre centre d'appel unique fournira ces informations aux opérateurs de pipelines tels qu'Enbridge et aux autres entreprises qui possèdent des canalisations enterrées à proximité du site de travail, ce qui vous économisera du temps et vous évitera d'avoir à les contacter individuellement.

4

En quelques jours, les opérateurs de pipelines et les entreprises de services publics répondront à la demande soumise à la centrale d'appel. Si une conduite doit être localisée, des localisateurs professionnels viendront sur votre site pour marquer leurs installations afin que vous puissiez les contourner et éviter de vous blesser ou d'endommager des biens.

Cliquez Avant de Creuser.com

Savoir ce qu'il y a en dessous

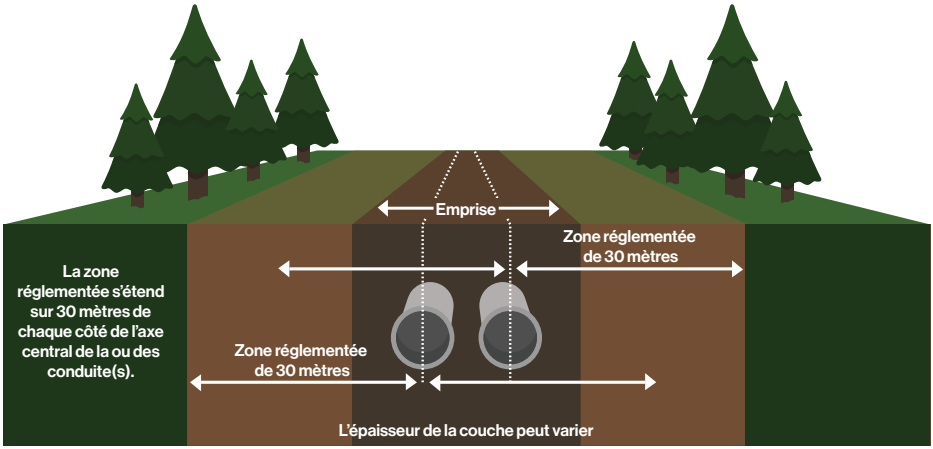

Localisation de l'emprise et des pipelines

Un pipeline suit une bande de terre étroite et clairement définie, appelée emprise, qui permet à nos employés et sous-traitants d'accéder au pipeline pour l'inspection, l'entretien et les tests, ainsi qu'en cas d'urgence.

La localisation approximative du pipeline peut être établie grâce aux marqueurs du pipeline.

Quelques remarques importantes sur les emprises et les marqueurs de pipeline :

- Les marqueurs ne doivent jamais être retirés ou déplacés.
- Les marqueurs de pipeline affichent le nom de l'exploitant, le contenu du pipeline et un numéro de téléphone d'urgence.
- Si une urgence est soupçonnée ou découverte, appelez le numéro figurant sur le marqueur.
- L'emprise du pipeline doit être exempte de toute structure ou autre obstruction de façon à permettre l'accès au pipeline. Les obstructions peuvent gêner les inspections effectuées par les patrouilles aériennes et terrestres.
- Les marqueurs ne doivent pas être utilisés pour fournir un emplacement exact et ne constituent pas une option de rechange à **cliquezavantdecreuser.com**.

Marqueur d'aération

Marqueur de conduite

Marqueur aérien

Consentement dans la zone réglementée et dans l'emprise

La zone réglementée est une bande de terre de 30 mètres de largeur mesurée perpendiculairement de chaque côté de l'axe central de la ou des conduite(s). Les règlements exigent que, dans cette zone, les activités occasionnant une perturbation du terrain ou susceptibles d'occasionner une perturbation du terrain ne puissent avoir lieu sans le consentement écrit de l'entreprise pipelinière. Si un consentement écrit est accordé pour l'activité, vous devez déposer une demande de localisation pour confirmer l'emplacement du pipeline et de toute autre conduite souterraine. Toutes les activités de construction prévues au-dessus, en dessous, en travers ou le long du pipeline doivent également recevoir l'approbation d'Enbridge et une demande de localisation avant d'aller de l'avant. Le consentement écrit d'Enbridge est également exigé pour tout déplacement avec un véhicule ou un équipement mobile à l'intérieur l'emprise.

< **L'apparence du marqueur peut être différente dans votre région.**

Franchir ou traverser l'emprise

Les emprises ne sont pas conçues pour servir de routes ou de lieux d'entreposage. Le poids des véhicules, de l'équipement ou des matériaux peut endommager les pipelines situés en dessous.

N'effectuez jamais les activités suivantes sans avoir obtenu l'autorisation d'Enbridge :

- Franchir l'emprise ou la longer avec un véhicule, une machine ou un équipement mobile
- Stationner des véhicules ou un équipement sur l'emprise
- Entreposer des matériaux ou construire une quelconque structure sur l'emprise
- Perturber le terrain dans l'entreprise

Déplacements d'un véhicule ou d'un équipement mobile

La Régie de l'énergie du Canada (REC) exige que toute personne qui veut franchir le pipeline avec un véhicule, y compris un véhicule récréatif comme un 4x4, un véhicule tout-terrain, un utilitaire, une motocyclette ou un équipement mobile (en dehors de la partie carrossable de la voie ou d'un chemin public), soumette une demande en vue d'obtenir le consentement écrit de l'entreprise pipelinière avant d'agir.

En soumettant votre demande, vous permettez à Enbridge d'évaluer :

- si le véhicule, la machine ou l'équipement mobile utilisé peut franchir ou traverser notre pipeline en toute sécurité à cet endroit de l'emprise;
- si l'utilisation proposée est sécuritaire, en confirmant l'emplacement des pipelines et l'épaisseur de la couche à l'endroit du franchissement;
- si une quelconque mesure d'atténuation est nécessaire en raison d'un danger potentiel ou en l'absence d'autres lieux de franchissement possibles.

Franchissement en situation d'urgence :

Si un franchissement est exigé pendant une intervention d'urgence, veuillez appeler le numéro d'urgence d'Enbridge avant de franchir l'emprise.

1-877-420-8800

Si vous vous trouvez le long du système Express Pipeline, de Hardisty, AB à Wildhorse, AB, appelez le :

1-888-449-7539

Franchissements hors situation d'urgence :

Pour toute demande ou question sur le franchissement avec un véhicule ou un engin agricole, envoyez un courriel à l'adresse **crossingscanada@enbridge.com**.

Savoir ce qui se trouve à proximité

Installations de surface

Bien que la plupart des pipelines d'Enbridge soient enterrés, notre système comprend également des installations supplémentaires telles que des stations de pompage, des vannes, des installations de stockage, etc. Il est important que vous sachiez à quoi vous attendre dans le cadre des activités normales de ces installations.

Les représentants officiels et les agents publics tels que vous peuvent nous aider à assurer la sécurité, la sûreté et la fiabilité du réseau pipelinier. Si vous remarquez une activité suspecte ou une odeur anormale à proximité d'une installation de surface, appelez immédiatement le 911, puis appelez le numéro d'urgence d'Enbridge figurant dans cette brochure.

Installation et usage	Activités normales
Dans certaines installations, des camions-citernes livrent le pétrole brut des producteurs dans des **unités de production et de comptage automatiques (LACT)**, dans lesquelles il est mesuré puis transféré vers des installations de stockage de pétrole brut.	Dans le cadre des activités normales, une légère odeur peut être présente pendant les activités de maintenance ou de transfert de pétrole. Une densité de camions plus importante est normale à proximité des unités LACT.
Les installations de stockage de pétrole brut sont utilisées pour stocker et transporter en toute sécurité le pétrole brut vers les raffineries et autres destinations du marché au moyen d'un pipeline.	Dans le cadre des activités normales, une légère odeur peut être présente pendant les activités d'entretien ou de transfert de pétrole.
Les stations de pompage augmentent la pression dans le pipeline pour maintenir le débit et sont surveillées 24h/24 par les centres de contrôle d'Enbridge.	Pendant les activités normales, aucune odeur importante ne devrait être perceptible.
Des vannes situées le long de l'emprise pipelinière sont utilisées pour contrôler le flux de produits dans le pipeline.	Pendant les activités normales, aucune odeur importante ne devrait être perceptible.

Savoir ce qui s'y trouve : Informations sur les produits

Il est important de garder à l'esprit que les hydrocarbures liquides transportés dans le système d'Enbridge sont inflammables, dangereux et explosifs dans certaines conditions.

Enbridge transporte près de 85 types de produits. Les caractéristiques générales des produits transportés dans le système sont semblables pour ce qui est de l'inflammabilité et de la composition générale.

Les fiches de données de sécurité (FDS) comportent des renseignements sur la classification réglementaire, les risques pour la santé, la toxicité, les premiers secours et la gestion des incendies pour les produits transportés dans le pipeline.

Des FDS sur les produits dangereux sont accessibles à divers endroits de notre système.

En cas d'incident sur un pipeline Enbridge, des représentants d'Enbridge fourniront aux intervenants d'urgence la FDS du produit transporté dans le pipeline.

De plus amples informations sur notre programme de gestion des urgences sont disponibles à l'adresse : **enbridge.com/emergencymanagement**.

Le tableau ci-dessous contient des informations sur les caractéristiques du pétrole brut. D'autres informations sur les caractéristiques du brut sont disponibles dans les informations de sécurité publique d'importance de la section consacrée à la gestion des urgences du site **enbridge.com**.

Caractéristiques des hydrocarbures liquides

Produit	Apparence	Odeur	Comportement particulier	Risques
Pétrole brut	Couleur variant du jaune au noir.	Semblable à l'essence ou au diesel.	Coule en suivant le profil du terrain. Le flux dépend de la température et de la viscosité, il peut être épais et se déplacer difficilement ou léger et se déplacer facilement.	Inflammable et explosif dans certaines conditions. Un risque de suffocation peut survenir si des vapeurs remplacent l'oxygène dans un espace clos.
Liquide du gaz naturel (LGN)	Vapeur semblable à un nuage ou à du givre sur le sol.	Similaire à l'essence.	Plus lourd que l'air. Reste à proximité du sol dans les zones basses.	Inflammable et explosif dans certaines conditions. Un risque de suffocation existe si des vapeurs remplacent l'oxygène dans un espace clos.
Diluant	Liquide transparent à noir.	Odeur extrêmement forte, comparable à celle du pétrole brut.	Très léger et fluide, semblable à l'essence.	Inflammable et explosif dans certaines conditions. Un risque de suffocation existe si des vapeurs remplacent l'oxygène dans un espace clos.
Condensat	Transparent à marron foncé.	Similaire à l'essence ou au diesel.	Très léger et fluide, semblable à l'essence.	Inflammable et explosif dans certaines conditions.

* Certains bruts et condensats contiennent du sulfure d'hydrogène (H_2S), qui a une odeur d'œuf pourri et est toxique à concentration élevée.

Prévention des dommages

Nos mesures de sécurité

La sécurité est et restera toujours notre priorité absolue. Notre équipe consacre des centaines de milliers d'heures chaque année à veiller à ce que nos systèmes fonctionnent bien et sans incident. Nous investissons massivement dans des mesures de sécurité telles que :

- Programmes d'inspection et d'entretien préventif
- Surveillance 24 h/24 de nos pipelines et installations
- Formation et exercices en intervention d'urgence pour les employés et les intervenants d'urgence locaux
- Essais de pression sur les nouveaux pipelines et sur les pipelines existants
- Patrouilles aériennes et terrestres le long de l'emprise pipelinière
- Vannes à arrêt automatique et contrôlées à distance
- Pipeline en matériau et au revêtement de protection de haute qualité

Enbridge a renforcé les mesures de sécurité pour les pipelines qui traversent des étendues d'eau et des zones très peuplées ou écologiquement sensibles.

Pour en savoir plus sur nos efforts de sécurisation des pipelines, consultez **enbridge.com/safety**.

Exigences et sanctions de la Régie de l'énergie du Canada

Les pipelines d'Enbridge sont réglementés par la REC, qui établit les normes et les règlements précis en matière de conformité. Ces réglementations aident au maintien de la sécurité de nos pipelines tout en permettant la réalisation de certaines activités (sous réserve d'un examen et de conditions).

Les activités dans l'emprise et dans la zone réglementée, notamment la perturbation du sol, l'excavation, le franchissement d'un véhicule/équipement mobile et la construction, sont soumises à la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie (LRCE), au Règlement de l'Office national de l'énergie sur la prévention des dommages aux pipelines (régime d'autorisation) et au Règlement de l'Office national de l'énergie sur la prévention des dommages aux pipelines (obligations des compagnies pipelinières) (ensemble, les « règlements sur la prévention des dommages aux pipelines »).

Les infractions à la LRCE et aux règlements connexes, comme les RPD, doivent être signalées par l'entreprise pipelinière à la REC. La LRCE prévoit des amendes quotidiennes maximales (appelées sanctions administratives pécuniaires) de 25 000 $ par infraction pour les particuliers et de 100 000 $ par infraction pour les entreprises.

De plus amples informations sur les RPD et les SAP sont accessibles sur le site Web de la REC à l'adresse **cer-rec.gc.ca**.

Activités municipales et activités d'entretien

La REC autorise la réalisation de certaines activités d'entretien sans consentement du propriétaire du pipeline. Reportez-vous au document d'orientation de la REC intitulé Lignes directrices pour la prévention des dommages pendant les activités municipales de fonctionnement et d'entretien pour en savoir plus. Les services municipaux des travaux publics doivent s'informer des activités qui nécessiteraient le consentement écrit de l'entreprise pipelinière afin de s'assurer que les demandes appropriées sont présentées suffisamment à l'avance. Veuillez contacter Enbridge si vous avez des questions.
Vous pouvez nous joindre à l'adresse **crossingscanada@enbridge.com**.

Renseignements sur les situations d'urgence

Renseignements pour les répartiteurs 911

Après avoir identifié une situation d'urgence potentielle sur un pipeline et dépêché les équipes d'intervention d'urgence locales, exécutez les actions suivantes, en fonction de la situation, pour faciliter une intervention sécuritaire et efficace :

À faire

- Rassurer l'appelant en lui disant que les équipes d'interventions d'urgence et Enbridge vont être contactés et qu'ils arriveront bientôt.
- Si un centre d'évacuation a été désigné, indiquez son emplacement à l'appelant.
- Appelez le numéro d'urgence sans frais 24h/24 d'Enbridge.
- Dites à l'appelant de s'éloigner le plus possible de la fuite (à contrevent si possible) et d'éviter tout contact avec les liquides et les gaz qui s'échappent.

À ne PAS faire

- Conduire ou démarrer votre véhicule dans la zone.
- Enflammer une allumette.
- Allumer ou éteindre un quelconque appareil susceptible de provoquer une étincelle (téléphone cellulaire, téléphone, interrupteur, alarme de véhicule, télécommande de déverrouillage sans clé, lampe de poche) tant que vous n'êtes pas dans un endroit sécuritaire.
- Faire fonctionner les vannes du pipeline.
- Rester dans un bâtiment si l'odeur est plus forte à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Ressources

Formation gratuite pour les équipes d'intervention d'urgence et les répartiteurs 911

Les membres des équipes d'intervention d'urgence et les autres personnes responsables de la sécurité publique des comtés dans lesquels nous faisons nos activités (y compris les répartiteurs 911) peuvent accéder au programme en ligne de formation aux situations d'urgence des pipelines de la *National Association of State Fire Marshals* à l'adresse **mypipelinetraining.com**. Une certification est fournie une fois le programme terminé.

Plans d'intervention d'urgence

Enbridge possède également des plans d'intervention d'urgence pour les intervenants d'urgence. Les plans décrivent notre programme de gestion des situations d'urgence, notamment les mesures d'atténuation, de préparation, d'intervention et de remise en état.

Les plans sont accessibles en ligne à l'adresse **emergencyresponderinfo.com**. Si vous avez des questions, si vous voulez demander une carte de votre région ou si vous souhaitez fournir de la rétroaction sur nos plans d'intervention d'urgence, veuillez envoyer un courriel à l'adresse **erinfo@enbridge.com**.

Sécurité

Enbridge considère la sécurité de nos installations comme faisant partie intégrante de notre programme de gestion des urgences et de la sécurité. Si vous remarquez une activité suspecte à proximité ou sur nos installations de surface, appelez le 911, puis appelez le numéro d'urgence 24h/24 d'Enbridge.

Système de gestion des incidents

Enbridge utilise le système de gestion des incidents (SGI) pour gérer l'intervention en cas d'urgence.

La structure organisationnelle du SGI est conçue pour se coordonner avec d'autres organismes d'intervention et pour intégrer ces organismes à un poste de commande unifié permettant d'assurer une intervention coordonnée.

Le SGI est un outil flexible et évolutif qui fournit un cadre commun, utilise une terminologie commune et dispose de rôles fonctionnels.

Grâce au SGI, du personnel formé provenant de l'ensemble de l'organisation peut être déployé en soutien à tout incident.

Éléments de la gestion de l'intervention facilités par l'utilisation du SGI :

- Plan d'action en cas d'incident – définir des objectifs, des stratégies et des ressources qui contribuent à la sécurité du public, des intervenants et de l'environnement
- Sécurité et sûreté du site
- Plans de communications
- Confinement et restauration
- Nettoyage et gestion des déchets
- Gestion de la communication publique

Aperçu du SGI d'Enbridge

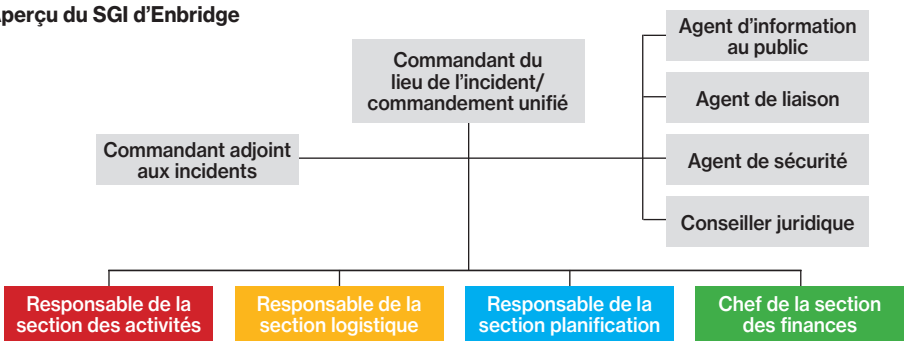

Contacter Enbridge

Numéro d'urgence 24 h/24
1-877-420-8800

Si vous vous trouvez le long du système Express Pipeline, de Hardisty, AB à Wildhorse, AB, appelez le : 1-888-449-7539

Téléphone :
(en dehors des urgences)
1-877-640-8665

Courriel :
cdnpublicawareness@enbridge.com

Adresse postale :
Programme de sensibilisation du public
200, 425 1st Street S.W.
Calgary, AB T2P 3L8

Site Web :
enbridge.com/publicawareness

Cette brochure couvre tous les actifs liquides appartenant à Enbridge, notamment :

- Enbridge Pipelines Inc.
- Enbridge Southern Lights GP Inc.
- Enbridge Pipelines (NW) Inc.
- Enbridge Bakken Pipeline Company Inc.
- Express Pipeline Ltd. au nom de Express Pipeline Limited Partnership

Pour les situations non urgentes, contactez :

Région des Prairies
Alberta et Saskatchewan
y compris Loreburn et l'ouest de Loreburn
1-877-449-2689

Saskatchewan (est de Loreburn)
1-306-537-8989

Manitoba **1-204-851-2442**

Express Pipeline
Alberta (de Hardisty à Wildhorse)
1-780-888-7527

Région de l'Est
Ontario
1-800-668-2951 (sans frais)

Québec
1-800-665-1766 (sans frais)

Région du nord
Territoires du Nord-Ouest et Alberta du Nord
1-867-587-7000 (à frais virés)

Liens vers de plus amples informations

Si vous prévoyez de réaliser des travaux dans l'emprise (construire une clôture, faire un labour profond, creuser un fossé, opérer un équipement ou autres activités), veuillez envoyer un courriel à l'adresse **crossingscanada@enbridge.com**

De plus amples informations sont accessibles en ligne à l'adresse **enbridge.com/damageprevention**.

De plus amples informations sur notre programme de gestion des urgences sont accessibles à l'adresse **enbridge.com/emergencymanagement**.

Enbridge Inc.
enbridge.com

REC
cer-rec.gc.ca

- **Le Règlement de l'Office national de l'énergie sur la prévention des dommages aux pipelines (régime d'autorisation)** établit les exigences en vertu desquelles les activités de perturbation du terrain dans la zone réglementée et les activités d'excavation et de construction à proximité du pipeline (y compris de l'emprise) peuvent être réalisées en toute sécurité. Il stipule également les exigences d'autorisation qui sont requises pour traverser le pipeline.
- **Le Règlement de l'Office national de l'énergie sur la prévention des dommages aux pipelines (obligations des compagnies pipelinières)** établit les responsabilités de l'entreprise pipelinière vis-à-vis de toute personne qui propose ou qui exécute l'activité et vis-à-vis de la REC.

Renseignements sur les interventions d'urgence

Risque : Ignorer les renseignements de sécurités critiques ci-dessous pourrait engendrer des risques supplémentaires pour le public, les intervenants et l'environnement.

Reconnaître une fuite de pipeline

En cas d'urgence, la protection du public est votre priorité absolue, et elle est aussi la nôtre. Nous estimons la valeur de votre expertise en tant que responsables de la sécurité publique et nous nous engageons à vous fournir les renseignements et les formations dont vous avez besoin pour intervenir dans le cas (peu probable) d'une urgence impliquant nos pipelines ou nos installations. Bien que nous dépêchions immédiatement nos équipes d'intervention d'urgence dès la notification reçue, les centres de répartition locaux du 911 ou d'autres responsables de la sécurité publique reçoivent généralement le signalement initial. Les éléments ci-dessous peuvent indiquer une urgence potentielle sur un pipeline et risquent d'être signalés par les appelants ou par les équipes d'interventions d'urgence.

Vous pourriez voir :
- Liquide coloré sur le sol
- Flammes, si une fuite a pris feu
- Reflet huileux irisé à la surface de l'eau
- Bouillonnement continu dans une zone humide
- Neige ou végétation décolorée dans une zone habituellement verte
- Nuage ou brouillard semblable à de la vapeur
- Présence d'une couche de givre imprévue au sol
- Terre projetée ou semblant être projetée en l'air

Vous pouvez entendre :
- Un grondement, un souffle ou un sifflement inhabituel

Vous pouvez sentir :
- Une odeur inhabituelle de type carburant diesel, essence, soufre ou œuf pourri

Il est important de savoir que le déversement involontaire d'un produit circulant dans un pipeline peut présenter des dangers :

- Le produit peut être inflammable et explosif dans certaines conditions;
- Un risque de suffocation peut survenir si des vapeurs remplacent l'oxygène dans un espace clos.

Étapes pour une intervention sécuritaire

1. Abandonnez tout équipement mécanique et toute source d'allumage à proximité de la fuite suspectée.
2. Sécurisez le site et établissez un plan d'évacuation ou abritez-vous sur place.
3. Surveillez les atmosphères dangereuses.
4. Contrôlez et redirigez la circulation.
5. Fournissez un accès immédiat au site aux représentants d'Enbridge.
6. Mettez en œuvre votre plan d'urgence local.

À ne PAS faire pendant une intervention d'urgence

N'essayez jamais de manipuler les vannes du pipeline ou d'éteindre un incendie de pipeline. Cela risquerait de prolonger ou d'aggraver l'incident ou même de provoquer une autre fuite dans le pipeline. Le personnel de notre centre de contrôle peut fermer certaines vannes automatiquement, tandis que des employés formés doivent en fermer d'autres manuellement.

Ne générez pas d'étincelles. Parmi les sources possibles d'étincelles, on retrouve le matériel de fumeur, les flammes nues, les interrupteurs, les téléphones, les téléphones cellulaires, les téléavertisseurs, les lampes de poche, les télécommandes de déverrouillage sans clé, les véhicules à moteur et les autres appareils électroniques.

N'entrez pas dans une installation d'Enbridge sans autorisation. Si un incendie se produit dans une de nos installations, mais que personne n'est en danger, nous demandons aux pompiers de rester à l'extérieur de l'enceinte.